

RECOMPENSES REGIONALES 2016

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme met à la disposition des comités régionaux un contingent de diplômes et de médailles (argent et bronze). Ces diplômes et médailles sont destinés à récompenser les dirigeants qui par leur dévouement et leurs activités au sein de leur association se sont particulièrement distingués, ainsi, que ceux qui œuvrent avec assiduité au sein des comités départementaux voire dans les différentes commissions du C.I.F.

Ces diverses « récompenses régionales » se différencient dans l'ordre suivant :

- Diplôme (après une activité d'une année minimum)
- Médaille de bronze (au minimum trois années d'activités)
- Médaille d'argent (au minimum cinq années d'activités)

Afin de valoriser ces distinctions en mettant en exergue les récipiendaires, ces dernières peuvent être remises par leur président au sein des associations, lors des A.G., réceptions ou, éventuellement lors des A.G. des comités départementaux, et ce par les présidents de ceux-ci. Dans ce dernier cas, sous réserve que les récipiendaires concernés soient effectivement présents.

Les propositions devront être présentées par **ORDRE PREFERENTIEL**. Elles devront être effectuées exclusivement au moyen du tableau joint à la présente (*et non sur entête de l'association*) avec nom, prénoms, et n° du N.I.P), des personnes proposées, et, devront parvenir au C.I.F. pour le 25 septembre 2016, dernier délai. *Les propositions feront l'objet d'une vérification des listings mis à jour annuellement par l'administration pour l'attribution des diplômes et des médailles pour « services rendus » et fédérales.*

Quant aux « récompenses fédérales » (médailles, de bronze, argent et vermeil) dites « **RECONNAISSANCE DU SPORT CYCLISTE** », ces dernières sont soumises également à des règles et quotas. Les propositions sont faites exclusivement par le comité régional auprès de la F.F.C. sur le vu des listings répertoriant l'ancienneté des différentes récompenses régionales et fédérales obtenues par les personnes proposées.

Jean Pierre PEGURRI
Vice-Président du CIF/FFC

COMITE DE L'ILE DE FRANCE DE LA F.F.C.
DEMANDE DE RECOMPENSES REGIONALES

Association : _____ n° _____

Comité départemental : _____ (réservé aux présidents des C.D.C.)

Commission régionale : _____ (réservé aux présidents des Commissions)

Noms et Prénoms *****	Numéro de N.I.P	Noms des ASSOCIATIONS (pour CDC et Commissions)

******* ATTENTION !! Si la personne préposée appartenait auparavant à une autre association, préciser le nom de cette dernière....**

Date et signature du proposant,

Document reçu au CIF le :